

## DÉCISION N° 2024-D-038

### **Objet: Attribution du marché 2024-PI-01 de réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur l'Axe Arve (Commune d'Etrembières) et signature des pièces**

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-2

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1 ;

**Vu** les statuts du SM3A approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022

**Vu** la délibération n°D2020-04-09 du Conseil syndical en date du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 6 : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des [...] marchés [...] de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits correspondant sont inscrits au budget » ;

**Considérant** le besoin en réalisation de diagnostics de vulnérabilité dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 €HT ;

**Considérant** la consultation auprès de 4 entreprises par mail (19/01/2024)

**Considérant** les offres remises par les entreprises candidates ;

**Considérant** que l'offre de Osgapi pour un montant de 29 650€ HT apparait comme la plus avantageuse économiquement.

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché 2024-PI-01 à l'entreprise OSGAPI pour un montant de 29 650€HT

**Article 2 :** De signer tous les actes nécessaires à l'exécution du présent marché

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ;
- Monsieur Thomas Darras, Président d'Osgapi;
- Madame la comptable publique assignataire de Bonneville

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président

Fait à Saint-Pierre-en-Faucigny  
le 19/02/2024

Le Président

Bruno FOREL

